

Procès-verbal approuvé de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le mercredi 24 mai 2023 à 19 h, sur la plateforme TEAMS.

Présents :	Stephen Burke	Président
	Heather Clibbon	Commissaire
	Debbie Cornforth	Commissaire-parent
	David Eden	Commissaire
	Christian Falle	Commissaire-parent
	Debbie Ford-Caron	Commissaire
	André Gosselin	Commissaire
	Jessie Greene	Commissaire-parent
	Chantal Guay	Commissaire
	Jason Kilganan	Commissaire-parent
	Cameron Lavallee	Commissaire
	Ian O’Gallagher	Commissaire
	France Pedneault	Commissaire
	Stephen Pigeon	Directeur général
	Jean Robert	Vice-président
	Jo Rosenhek	Commissaire
	Jo-Ann Toulouse	Commissaire

Absents :

Également

Présents :	Jacob D.-Marcoux	Secrétaire de séance
	Stephane Lagacé	Directeur des services éducatifs
	Vincent Laliberté	Secrétaire général
	Yves Lambert	Président, CQTA
	Nancy L’Heureux	Directrice générale adjointe, Directrice du Service des ressources humaines
	Benoît Sévigny	Directeur des ressources matérielles et des technologies de l’information

23-05.01 Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19h01.

23-05.02 Déclaration de reconnaissance des terres autochtones

Nous aimerions commencer par reconnaître, honorer et respecter nos communautés des Premières Nations, les propriétaires traditionnels et les gardiens de la terre sur laquelle nous sommes réunis aujourd’hui.

23-05.03 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par F. Pedneault et RÉSOLU à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'il a été distribué.

23-05.04 Période de questions réservée au public

Il n'y a eu aucune question du public.

23-05.05 Période de questions réservée aux élèves

Aucun élève n'était présent.

23-05.06 Correspondance des élèves

Le Conseil n'a reçu aucune correspondance de la part d'élèves.

23-05.07 Adoption des procès-verbaux

a) Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 avril 2023

Il est PROPOSÉ par D. Cornforth, APPUYÉ par F. Pedneault et RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires, tenue le mercredi 19 avril 2023, tel que distribué.

b) Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 24 avril 2023

Il est PROPOSÉ par F. Pedneault, APPUYÉ par D. Eden et RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires, tenue le lundi 24 avril 2023, tel que distribué.

La commissaire-parent D. Cornforth et la commissaire J. Rosenhek se sont abstenues de voter.

23-05.08 Affaires découlant des séances précédentes

Il n'y a aucune affaire découlant des séances précédentes.

23-05.09 Rapport du président

Le président a fait parvenir aux commissaires, avant la tenue de la séance, un rapport portant sur les points suivants :

- Rencontre avec le député de Jonquière
- Séance extraordinaire du Conseil des commissaires
- Rencontre avec les marguilliers de la Paroisse Saint-Patrick
- Entrevue à TVA
- Assemblée annuelle de la Fondation de la Citadelle

23-05.09

Rapport du président (suite)

- Réunion du comité des finances de l'ACSAQ
- Soirée Trivia de QHS
- Entrevue à CBC Québec AM
- Réunion du comité exécutif de l'ACSAQ
- Réunion de l'ordre du jour
- Conférence de printemps AAESQ/ACSAQ

23-05.10

Rapport du directeur général

Le directeur général s'est adressé en bonne et due forme aux membres du Conseil et leur a parlé des points suivants :

- a) Bilan actualisé des Services éducatifs
- b) Analyse des inscriptions scolaires
- c) Bilan actualisé du Service des ressources matérielles
- d) Le point sur les négociations
- e) Comités des relations de travail
 - i) Employés-cadres — directeurs, coordinateurs et gestionnaires
 - ii) Directions d'école ou de centre
 - iii) Enseignants
 - iv) Professionnels
 - v) Personnel de soutien

23-05.11

Affaires nouvelles

- a) Déclaration d'excédent et de surplus de personnel (adoption)

Non-réengagement

Il est PROPOSÉ par F. Pedneault, APPUYÉ par I. O'Gallagher et RÉSOLU à l'unanimité ; QU'en fonction de l'effectif scolaire du 20 avril 2023, la commission scolaire a l'intention de ne pas réengager le personnel suivant :

Lauren Hutchings

- b) Structure administrative — organigramme (dépôt)

Le projet d'organigramme a été déposé à des fins de consultation.

- c) Entente d'offre de services d'apprentissage du français

ATTENDU QUE l'entente administrative locale d'adhésion aux modalités communes d'offre de services d'apprentissage du français dans le cadre de FQ, entre le MIFI et les CSS ou CS, doit être paraphée afin de permettre le référencement des élèves par le MIFI dès le 1er juin 2023 ;

c) Entente d'offre de services d'apprentissage du français (suite)

SUR LA PROPOSITION DE C. Guay, APPUYÉE PAR J. Kilganan, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ; d'autoriser Stephen Pigeon, Directeur général, à signer l'entente au nom de la Commission scolaire Central Québec.

d) Procédure de plainte prévue par la loi (dépôt)

Le projet de Règlement pour l'examen des plaintes relatives aux fonctions de la Commission scolaire relevant de l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique (CQLR, ch. I-13.3) a été déposé à des fins de consultation. La résolution finale sera présentée pour adoption à la séance du Conseil des commissaires de juin 2023.

e) Désignation d'un Responsable des plaintes

ATTENDU QU'une nouvelle procédure d'examen des plaintes relatives aux fonctions de la commission scolaire relevant de l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique sera adoptée par le conseil d'ici la fin de la présente année scolaire ;

ATTENDU QU'à compter du 28 août 2023, la nouvelle procédure d'examen des plaintes prévue par la Loi sur le Protecteur de l'élève sera en vigueur dans toutes les commissions scolaires et les CSS ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec doit nommer une personne responsable du traitement des plaintes pour ces deux processus ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a recommandé au conseil des commissaires de nommer Me Vincent Laliberté à titre de responsable du traitement des plaintes ;

Il est PROPOSÉ par C. Lavallee, APPUYÉ par C. Guay et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE le Conseil des commissaires accepte la recommandation du conseil d'administration de nommer Me Vincent Laliberté, secrétaire général, à titre de responsable du traitement des plaintes pour la Commission scolaire Central Québec, et ce, à compter de ce jour.

f) Embauche du Protecteur de l'élève

ATTENDU QUE, tel que stipulé dans le mandat adopté par le Conseil des commissaires pour le Comité d'éthique et de gouvernance, le Comité doit faire une recommandation au Conseil des commissaires concernant la personne à nommer à titre d'ombudsman étudiant ;

f) Embauche du Protecteur de l'élève (suite)

ATTENDU QUE, puisque la nomination doit se faire dans un court délai, c'est le secrétaire général qui recommandera un nouvel ombudsman étudiant.

ATTENDU QUE le secrétaire général a préparé une recommandation pour le Conseil des commissaires ;

Il est PROPOSÉ par J.-A. Toulouse, APPUYÉ par D. Ford-Caron et RÉSOLU à l'unanimité; QUE le Conseil des commissaires accepte la recommandation du secrétaire général et que Anne Letellier St-Just soit nommée protectrice de l'élève de la Commission scolaire Central Québec à compter d'aujourd'hui.

g) Embauche d'un entrepreneur général – École primaire régionale Riverside

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec a reçu la confirmation du ministère pour le projet d'agrandissement de l'école primaire régionale Riverside ;

ATTENDU QUE les plans et devis ont été préparés et qu'un appel d'offres public pour le choix d'un entrepreneur général a été publié sur SEAO le 21 février 2023 et que les enveloppes ont été ouvertes le 11 avril 2023 ;

ATTENDU QUE l'architecte a recommandé d'accepter le moins-disant, car il répondait aux exigences et au cahier des charges du projet ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec attend la confirmation du ministère que le moins-disant sera accepté ;

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par J. Greene et RÉSOLU à l'unanimité : QU'une fois que le ministère aura envoyé l'approbation d'accepter le moins-disant, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec accepte le moins-disant qui répond au cahier des charges pour le projet d'agrandissement de l'école primaire régionale Riverside (1750, rue Joule, Jonquière, QC G7S 3B3) telle qu'il a été soumis par Les Constructions Tect-Hab. (1644, Boul. Ste-Geneviève, Chicoutimi, QC G7G 3W6), au montant de 7 464 868,00 \$ (taxes en sus) ; et

QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat au nom de la commission scolaire.

23-05.11

Affaires Nouvelles (suite)

h) Adoption des circonscriptions électorales proposées par la CSCQ

ATTENDU QUE la Loi sur les élections scolaires prévoit que le territoire des commissions scolaires doit être divisé en circonscriptions électorales selon le nombre d'électeurs ;

ATTENDU QU'à la séance du Conseil des commissaires du 24 mai 2023, il y a lieu d'adopter une résolution acceptant la proposition de division du territoire de la commission scolaire en onze circonscriptions électorales ;

ATTENDU QU'un avis public sera publié pour donner aux électeurs un délai de 15 jours pour signifier leur désaccord avec la proposition ;

ATTENDU QUE la Loi sur les élections scolaires prévoit que les commissions scolaires doivent adopter les circonscriptions électorales définitives au plus tard le 31 décembre de l'année précédant l'élection ;

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par J.-A. Toulouse, et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE conformément à la Loi sur les élections scolaires, la Commission scolaire Central Québec adopte la division de son territoire en onze (11) circonscriptions électorales comme dans la trousse ; et

QU'en vertu de la Loi sur les élections scolaires, une copie de la présente résolution et de la description des circonscriptions électorales soit remise à la Commission de la représentation électorale auprès du Directeur général des élections du Québec.

i) Révision de la politique de transport de la CSCQ (dépôt)

La politique de transport révisée de la CSCQ a été reçue à des fins de consultation. Le document final sera présenté pour adoption à la réunion du Conseil des commissaires de juin 2023.

23-05.12

Rapports des comités

a) Comité exécutif

Aucune rencontre n'a eu lieu.

b) Comité de parents

Aucune rencontre n'a eu lieu.

23-05.12

Rapports des comités (suite)

c) Comité consultatif des services aux EHDAA

Aucune rencontre n'a eu lieu.

d) Comité consultatif de transport

Une rencontre a eu lieu le 4 mai.

e) Comité de vérification

Aucune rencontre n'a eu lieu.

f) Comité d'évaluation du directeur général

Aucune rencontre n'a eu lieu.

g) Comité d'éthique et de gouvernance

Aucune rencontre n'a eu lieu.

h) Comité des ressources humaines

Aucune rencontre n'a eu lieu.

i) Comité d'allocation des ressources

Aucune rencontre n'a eu lieu.

23-05.13

Association des commissions scolaires anglophones du Québec

a) Rapport du conseil d'administration

La commissaire D. Ford-Caron a fait un rapport sur les sujets suivants :

Projet de loi 40, Projet de loi 23 et son impact en cas de défaite, une rencontre spéciale de l'ACSAQ et la conférence de printemps.

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par J. Robert et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE le président du Conseil des commissaires, Stephen Burke, soit le mandataire pour voter au nom de la CSCQ lors de l'assemblée extraordinaire de l'ACSAQ pour l'adoption du budget qui aura lieu le 9 juin 2023.

La prochaine rencontre aura lieu le vendredi 8 septembre 2023.

23-05.13 Association des commissions scolaires anglophones du Québec (suite)

b) Rapports des comités

Aucun rapport n'a été fait.

23-05.14 Prochaine séance

La prochaine séance ordinaire du Conseil des commissaires aura lieu le mercredi 14 juin 2023.

23-05.15 Période de questions

a) Public

Il n'y a eu aucune question du public.

b) Commissaires

La commissaire C. Guay a félicité les élèves de l'école secondaire de La Tuque pour avoir planté plus de quatre mille arbres. Elle a également remercié ses collègues commissaires d'avoir demandé des circonscriptions supplémentaires pour permettre aux régions périphériques d'être représentées.

La commissaire J.-A. Toulouse a souligné le bon taux de réussite des élèves autochtones à l'école Maclean Memorial.

Une discussion sur les travaux de construction en cours sur le boulevard Laurier, à l'entrée du stationnement du CHUL, et sur la configuration de la rue où se trouve l'école primaire de Ste-Foy a soulevé des inquiétudes quant à la sécurité de la communauté. Les commissaires I. O'Gallagher, D. Ford-Caron, J. Rosenhek, J. Robert et J. Kilganan ont discuté de l'implication de la commission scolaire et du conseil des commissaires dans ce dossier. Le président, S. Burke, et le directeur général, S. Pigeon, ont répondu que les conseils d'établissement devraient être les premiers à entamer des pourparlers avec la ville et qu'ensuite, si nécessaire, les directeurs d'école pouvaient demander l'appui du Conseil des commissaires et de la commission scolaire.

23-05.16 Session à huis clos

Il n'y a eu aucune session à huis clos.

23-05.17 Levée de la séance

Il a été PROPOSÉ par C. Guay de lever la séance à 21h.

Vincent Laliberté
Secrétaire général

Stephen Burke
Président

Approuvé le 14 juin 2023.